

COMMUNE DE CRISOLLES



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 4 AVRIL 2025 A 19 HEURES 30

L'an deux mille vingt-cinq le quatre Avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil Municipal de Crisolles, sous la présidence de Monsieur Gérard DELANEF, le Maire.

Étaient présents :

<input checked="" type="checkbox"/> Gérard DELANEF	<input checked="" type="checkbox"/> Hervé BAROYER	<input type="checkbox"/> Rachel PEREIRA ARAUJO
<input checked="" type="checkbox"/> Gérard HARCHAOU	<input checked="" type="checkbox"/> Jean BARRE	<input checked="" type="checkbox"/> Malika THIERRY
<input checked="" type="checkbox"/> Virginie BELLET	<input type="checkbox"/> Aude M'BANGAS	<input checked="" type="checkbox"/> Sylvain BAROYER
<input checked="" type="checkbox"/> Alain POREE DU BREIL	<input type="checkbox"/> Line MERLIER	<input type="checkbox"/> Nicolas POULAIN
<input checked="" type="checkbox"/> Christian MERLIER	<input checked="" type="checkbox"/> Laurence BOITEUX	

Absent(s) ayant donné procuration :

- Line MERLIER donne pouvoir à Alain PORÉE DU BREIL
- Nicolas POULAIN donne pouvoir à Gérard HARCHAOU

Absent (s) non excusé (s) :

- Aude M'BANGAS
- Rachel PEREIRA ARAUJO

Approbation du PV de la réunion du Conseil Municipal du 27 Février 2025.

La séance est ouverte à 19h35

Nomination d'un secrétaire de séance :

Madame Virginie BELLET est nommée secrétaire de séance.

COMMUNE DE CRISOLLES



DELIBERATION 11-2025 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE 2024

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de délibérer et d'approuver le compte financier unique 2024 (suivant les documents ci-joints).

Le Maire s'absente et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par :

Noms et prénoms des votants		
Nombre de voix POUR	10	Gérard HARCHAOUI, Virginie BELLET, Alain PORÉE DU BREIL, Hervé BAROYER, Jean BARRE, Laurence BOITEUX, Malika THIERRY, Sylvain BAROYER, Line MERLIER, Nicolas POULAIN.
Nombre de voix CONTRE	0	
Nombre d' ABSTENTION	1	Christian MERLIER

des membres présents et représentés, décide :

Article 1 : D'approuver le compte financier unique de 2024

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces affaires et le charge de l'exécution de la présente

DELIBERATION 12-2025 : AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Monsieur Gérard HARCHAOUI, 1^{er} adjoint expose au conseil municipal qu'après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024, considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 suivant le tableau ci-après

FONCTIONNEMENT

Un déficit de fonctionnement	18 291.32
Un excédent reporté de	451 628.54
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	433 337.22

INVESTISSEMENT

Un excédent d'investissement de	23 109.29
Un déficit des restes à réaliser de	0.00
Soit un excédent de financement de	23 109.29

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par

COMMUNE DE CRISOLLES



Noms et prénoms des votants		
Nombre de voix POUR	11	Gérard DELANEF, Gérard HARCHAOUI, Virginie BELLET, Alain PORÉE DU BREIL, Hervé BAROYER, Jean BARRE, Laurence BOITEUX, Malika THIERRY, Sylvain BAROYER, Nicolas POULAIN, Line MERLIER
Nombre de voix CONTRE	0	
Nombre d' ABSTENTION	1	Christian MERLIER

des membres présents et représentés, décide :

Article 1 : D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024: Excédent **433 337.22**

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) **0,00**

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) **433 337.22**

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : Excédent **23 109.29**

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces affaires et le charge de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION 13-2025 : VOTE DES TAUX DE TAXES 2025

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de voter les taux des taxes qui seront mises en application sur l'exercice 2025 et propose de maintenir les taux suivants :

TAXES	TAUX
FONCIERE BATIE	49.08 %
FONCIERE NON BATIE	47.00 %
TAXE D'HABITATION.....	13.48%

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par :

Noms et prénoms des votants		
Nombre de voix POUR	12	Gérard DELANEF, Gérard HARCHAOUI, Virginie BELLET, Alain PORÉE DU BREIL, Christian MERLIER, Hervé BAROYER, Jean BARRE, Line MERLIER, Laurence BOITEUX, Malika THIERRY, Sylvain BAROYER,, Nicolas POULAIN
Nombre de voix CONTRE	0	
Nombre d' ABSTENTION	0	

COMMUNE DE CRISOLLES



des membres présents et représentés, décide :

Article 1 : De ne pas augmenter et d'approuver le taux des taxes foncières pour l'exercice 2025

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces affaires et le charge de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION : 14-2025 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur Gérard HARCHAOUI, le 1^{er} adjoint, présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2025 de la Commune, selon le tableau joint

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par :

Noms et prénoms des votants		
Nombre de voix POUR	11	Gérard DELANEF, Gérard HARCHAOUI, Virginie BELLET, Alain PORÉE DU BREIL, Hervé BAROYER, Jean BARRE, Laurence BOITEUX, Malika THIERRY, Sylvain BAROYER, Nicolas POULAIN, Line MERLIER
Nombre de voix CONTRE	1	Christian MERLIER
Nombre d' ABSTENTION	0	

des membres présents et représentés, décide :

Article 1 : De voter le budget primitif de 2025

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces affaires et le charge de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION 15-2025 : RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL D'ADJOINT TECHNIQUE D'ENTRETIEN

Cette délibération fait suite à la délibération N°05-2025 qui a été ajournée lors du Conseil Municipal du 27 Février 2025.

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il convient de prendre une délibération concernant le renouvellement du contrat de travail d'adjoint technique d'entretien C1, emploi permanent d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet de 17H30, de MME Assa COULIBALY.

Monsieur le Maire propose donc aux membres de l'Assemblée de requalifier le contrat à durée déterminée en contrat à durée indéterminée, à compter du 1^{er} Juin 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par :

Noms et prénoms des votants		
Nombre de voix POUR	10	Gérard DELANEF, Gérard HARCHAOUI, Virginie BELLET, Christian MERLIER, Hervé BAROYER, Jean BARRE, Laurence BOITEUX, Malika THIERRY, Sylvain BAROYER, Nicolas POULAIN ;
Nombre de voix CONTRE	1	Alain POREE DU BREIL

COMMUNE DE CRISOLLES



Nombre d' ABSTENTION	1	Line MERLIER
-----------------------------	----------	--------------

des membres présents et représentés, décide :

Article 1 : D'accepter de requalifier le contrat à durée déterminée Mme Assa COULIBALY en contrat à durée indéterminée, pour le poste d'adjoint technique d'entretien C1, emploi permanent d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet de 17H30, à compter du 1^{er} Juin 2025.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces affaires et le charge de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION 16-2025: RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL POUR LE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE D'ENTRETIEN DES LOCAUX

Cette délibération fait suite à la délibération N° 06-2025 qui a été ajournée lors du Conseil Municipal du 27 Février 2025.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération concernant le renouvellement du contrat de travail d'adjoint technique d'entretien des locaux de la Maison des Associations de Mme Marie-Line LE TOULOUZER, engagée à temps non complet., pour une durée hebdomadaire de 15 heures, qui est à échéance au 31 Mai 2025. Monsieur le Maire propose de le renouveler pour une période de 3 ans soit du 01/06/2025 au 31/05/2028.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par :

Noms et prénoms des votants		
Nombre de voix POUR	11	Gérard DELANEF, Gérard HARCHAOUI, Virginie BELLET, Alain POREE DU BREIL, Christian MERLIER, Hervé BAROYER, Jean BARRE, Line MERLIER Laurence BOITEUX, Malika THIERRY, Nicolas POULAIN
Nombre de voix CONTRE	0	
Nombre d' ABSTENTION	1	Sylvain BAROYER

des membres présents et représentés, décide :

Article 1 : D'accepter le renouvellement du contrat de travail d'adjoint technique d'entretien des locaux de la Maison des Associations de Mme Marie-Line LE TOULOUZER, engagée à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de 15 heures, qui est à échéance au 31 Mai 2025. Monsieur le Maire propose de le renouveler pour une période de 3 ans soit du 01/06/2025 au 31/05/2028.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces affaires et le charge de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION 17-2025 : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'UMRAC

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération concernant la demande de subvention reçue par L'association des donneurs de sang et d'en fixer le montant (voir document joint).

COMMUNE DE CRISOLLES



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par :

Noms et prénoms des votants		
Nombre de voix POUR	12	Gérard DELANEF, Gérard HARCHAOUI, Virginie BELLET, Alain PORÉE DU BREIL, Christian MERLIER, Hervé BAROYER, Jean BARRE, Line MERLIER, Laurence BOITEUX, Malika THIERRY, Sylvain BAROYER, Nicolas POULAIN,
Nombre de voix CONTRE	0	
Nombre d' ABSTENTION	0	

des membres présents et représentés, décide :

Article 1 : D'accepter la demande de subvention de l'association des donneurs de sang pour et d'en fixer le montant et de provisionner la somme de 200 € au compte 65748 sous réserve de recevoir le bilan financier de l'exercice N-1 accompagné du CERFA.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces affaires et le charge de l'exécution de la présente délibération



QUESTIONS DIVERSES

- Courrier de Sylvain BAROYER pour les 3 mois sans chauffage
- Courrier de réponse de MR MARVILLIER qui coupera sa haie à partir du 1^{er} Août 2025
- Lecture du dossier sinistre avec MME ANDRIEUX,
- Question du point lumineux sous le porche du commerce
- Courrier de Stéphanie RODRIGUES concernant le loyer

Fin de la séance à 21 h 30

Le secrétaire de séance

Handwritten signature of Virginie Bellet in black ink.

**Le Maire
Gérard DELANEF**



